

**37ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
Oman**

(Genève, le 21 janvier 2021)

Intervention du Luxembourg

Monsieur le Président/Vice-Président,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation de l'Oman et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous souhaitons formuler cinq recommandations à l'Oman :

- 1) Abroger les articles 225 et 226 du Code pénal et libérer immédiatement les femmes et les filles condamnées pour *zina*.
- 2) Ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- 3) Prendre des mesures immédiates pour que les défenseurs des droits humains et tous les acteurs de la société civile puissent mener leurs activités sans faire l'objet de menaces ni d'actes de harcèlement de la part des membres de la force publique.
- 4) Élargir le champ d'application de la législation du travail aux travailleuses domestiques et criminaliser le travail forcé.
- 5) Modifier le Code pénal pour légaliser l'avortement dans les cas de viol, d'inceste ou de graves malformations fœtales et le dépénaliser dans toutes les autres situations.

Je vous remercie. (158 mots)